

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	8h30 - 12h
MARDI :	9 h - 12h / 14h - 17h30
MERCREDI :	9h - 12h
JEUDI :	13h30 - 18h
VENDREDI :	9h - 12h / 14h à 17h
SAMEDI :	9h - 12h
☎	02 99 76 06 22
Mail :	accueil.mairie@chatillon-en-vendelais.fr

## VOEUX MUNICIPALITÉ



Monsieur le Maire,

Madame, Messieurs les Adjoints,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,  
vous présentent leurs Meilleurs Vœux 2022.

## VOEUX VITRÉ COMMUNAUTÉ

### Mot d'Isabelle Le Callennec, Présidente de Vitré Communauté

«Madame, Monsieur,

Tradition nous est donnée de souhaiter à celles et ceux qui nous sont chers nos meilleurs vœux pour 2022. Malgré un contexte sanitaire éprouvant, je veux rester optimiste et vous souhaiter à vous et vos familles, santé, réussite et bonheur.

Nous avons la chance de vivre, ici, aux portes de la Bretagne. Notre agglomération, avec ses 46 communes dont la vôtre, est une des plus dynamiques de France. Notre bassin d'emploi est le premier par son plus faible taux de chômage. Nos entreprises se développent et recrutent. Nous jouissons d'un cadre de vie reconnu que nous voulons préserver.

Nous pouvons travailler, nous épanouir et voir sereinement grandir nos enfants et petits-enfants, grâce à la vitalité de nos communes et l'engagement des équipes municipales.

Parce que des améliorations sont toujours possibles et que nous devons nous projeter dans l'avenir, nous avons lancé une démarche participative pour élaborer notre projet de territoire. Nous le présenterons au printemps prochain. Il guidera nos actions au service d'un développement toujours plus durable.

Faisons en sorte, ensemble, que tout ce qui est souhaitable devienne possible.

Tous mes vœux, bien cordialement et restant à votre écoute,

Isabelle Le Callennec, Maire de Vitré, Présidente de Vitré Communauté »



## VIE MUNICIPALE

### COMMISSIONS MUNICIPALES OUVERTES AUX CITOYENS

Devenez acteur de la vie communale.

Prenez connaissance de la Charte des commissions Municipales Ouvertes approuvée par le Conseil Municipal le 13 janvier 2022 et faites acte de candidature dès maintenant.

Vous participerez ainsi à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets municipaux.

## ÉLECTIONS 2022



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ?  
N'oubliez pas de vous inscrire.

⚠ Attention :

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

## U.C.A.V. - Commerçants et Artisans du Vendelais

2020 UNE ANNEE COMPLIQUEE !!!!!

2021 UNE ANNEE BLANCHE SANS AUCUNE ANIMATION  
UNE ANNEE NOIRE AVEC TRISTESSE et DÉSOLATION

TOUJOURS CE COVID QUI NE S'ARRÊTE PAS !.....

En raison du contexte sanitaire actuel et des restrictions qui s'imposent avec cette pandémie qui gêne tous les moments de rassemblements, de convivialité, de gaieté et de joie tout a été encore annulé en 2021,

La seule chose organisée cette année a été de penser à nos anciens, nos aînés de la MAPA en leur laissant un petit présent à chacun d'entre eux avec une grande pensée pour les fêtes de fin d'année qui ont été encore bien tristes et très calmes !

Nous pensons donc à eux, nous ne les délaissions pas !

De plus cette année nous avons organisé notre grande loterie avec de nombreux lots comme d'habitude paniers garnis etc... lors de la semaine commerciale dans vos magasins participants de votre commune du lundi 13 décembre au samedi 18 décembre 2021 !

Chaque commerçant a eu le plaisir de remettre ces lots à leur clientèle pour passer une bonne fin d'année !

2021 est parti sur la pointe des pieds.....

En espérant des jours meilleurs

Les artisans et commerçants du Vendelais vous souhaitent

UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2022 !!

*En vous disant Prenez bien soin de vous !  
Protégez vous ainsi que les autres !  
La vigilance de chacun est la sécurité de tous !!!*

*A BIENTOT !!!!!*

## Nos grands temps forts de l'année se composent de 4 animations

14 février Saint-Valentin  
grand rendez-vous des amoureux  
Avec une soirée animée et de gaieté



Printemps  
animations avec le  
carnaval en liaison avec  
les gais lurons de Vitré

14 juillet Fête Nationale  
Grand Rendez-Vous de  
notre grand concours de  
palets pour nos joueurs  
avertis avec également un  
vide grenier qui attirent du  
monde !



Noël  
Grand rendez-vous des  
Petits et des grands !  
Avec nos animations le  
dimanche matin dans les  
rues et notre pot d'amitié.

## RELAIS PETITE ENFANCE



Le Relais Petite Enfance Arc-en-ciel (Châtillon-en-Vendelais, Balazé, Saint-M'Hervé, Bréal-sous-Vitré, La Chapelle Erbrée, Montautour, Erbrée, Mondevert, Montreuil des Landes) pour un accueil chez un assistant maternel agréé.

Le territoire du RPE Arc-en-ciel compte environ 83 assistants maternels agréés pouvant accueillir vos enfants à leur domicile. Agréés et formés par le Conseil général, ces professionnels de la Petite Enfance ont accès, tout comme les parents, au **Relais Petite Enfance**.

Les parents y trouveront :

- Des informations sur les différents modes d'accueil du territoire
- Les listes des disponibilités des assistants maternels
- Un accompagnement personnalisé sur les démarches à effectuer en tant qu'employeur (contrat de travail, convention collective, prestations CAF....)

Pour les enfants :

- Ateliers d'éveil pour permettre des échanges autour du jeu et une socialisation progressive. Motricité, jeux de découverte, éveil sensoriel sont proposés chaque semaine sur les communes de Châtillon-en-Vendelais, Balazé, Saint M'Hervé, Bréal-sous-Vitré, La Chapelle Erbrée, Erbrée, Mondevert, Montreuil des Landes.

Le planning des ateliers d'éveil est consultable sur la page Facebook du Relais ainsi que tout l'actualité du service.

Possibilité de l'envoyer par mail sur demande

Consulter le site :

- [www.facebook.com/Relais-Petite-Enfance-Arc-en-ciel-107717087694123](http://www.facebook.com/Relais-Petite-Enfance-Arc-en-ciel-107717087694123)

Pour les assistants maternels :

- Accompagnement au quotidien dans l'exercice de leur profession
- Professionnalisation par des formations continues, des soirées d'échanges de pratiques, des conférences.

Pour les parents :

- Accompagnement lors des soirées conférences et les actions petites enfances proposées tout le long de l'année (spectacle, matinées d'éveil durant les vacances scolaires....)

Contact :

**Claire Sophie CHEREL**

RPE Arc-en-Ciel

10 rue de l'église

06,02,55,10,59

Mail : [rpe@chatillon-en-vendelais.fr](mailto:rpe@chatillon-en-vendelais.fr)

### HORAIRES D'OUVERTURE

- ✓ Ateliers d'éveil les mardis, jeudis et vendredis matin.
- ✓ Permanences : lundi, mercredi de 14h à 17h / mardi, jeudi de 14h à 16h30
- ✓ Rendez-vous possible en présentiel à partir de 14h jusqu'à 19h du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi
  - > Au bureau à la médiathèque de Châtillon-en-Vendelais
  - > Dans la commune de votre choix ou un bureau sera réservé en mairie
  - > À votre domicile

### TEMPS FORTS A L'ATELIER D'VEIL DE CHATILLON EN VENDELAIS - SALLE EX BIBLIOTHEQUE DE 9H45 A 11H15 :

Les ateliers d'éveil du mois de janvier ont été annulés en raison de la situation sanitaire et par principe de précaution.

**Mardi 22 février : CRÊPES ET DÉGUISEMENTS**  
(sous réserve du contexte sanitaire)

Places limitées à 15 enfants et sur inscription auprès de **Claire Sophie CHEREL**, animatrice

**JANVIER 2022**  
**INFO RELAIS PETITE ENFANCE ARC-EN-CIEL**  
Claire-Sophie Chérel Animatrice RPE

Administratif lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 (Traitement des demandes: mails, sms, messagerie)	Télétravail le lundi de 9h à 17h (Permanence téléphonique: traitement des mails, rendez-vous en visio possible jusqu'à 19h)
--	--

**Permanence téléphonique et rendez-vous en présentiel**  
(mardi, mercredi, jeudi)  
de 13h30 à 17h  
**Rendez-vous téléphonique et en visio possible jusqu'à 19h**

## MÉDIATHÈQUE

### Festival AM STRAM GRAM : le monde en berceuses

Du 21 février au 06 mars 2022, le réseau Arléane propose des animations et des lectures aux 0 - 3 ans.

Voici le programme à la médiathèque de Châtillon :

- \* vendredi 25 février à 11h00, P'tit bout ki lit
- \* samedi 05 mars à 10h00, spectacle "Berceuses d'ici et d'ailleurs" par la Compagnie "L'arbre Yakafaïre" avec Marion Dain et Marion Dahan : tour du monde à deux voix, en musique et en langue des signes

Tout au long du festival, venez découvrir une sélection de berceuses à emporter ou à écouter sur place dans un univers tout en douceur.

*Animations sur inscription auprès de la médiathèque  
Pass sanitaire obligatoire*

**Du 21 février au 6 mars 2022**  
**Festival Am Stram Gram**  
ANIMATIONS ET LECTURES pour les 0-3 ANS

8<sup>ÈME</sup> ÉDITION  
"Le monde en berceuses"



Bais | Châtillon-en-Vendelais |  
Domalain | Erbrée | Étreilles | La Guerche-de-Bretagne |  
Louvigné-de-Bais | Montreuil-sous-Pérouse |  
Pocé-les-Bois | Saint-Aubin-des-Landes |  
Saint-Didier | Saint-M'Herué | Vergéal | Vitré

ARLEANE [arleane.vitrecommunaute.bzh](http://arleane.vitrecommunaute.bzh) VITRÉ COMMUNAUTE

## LE TEMPS DE L'HARMONIE ET LE RELAIS POSTAL

Changement d'horaires  
(Rectificatif)



### HORAIRES

LUNDI : Fermé

MARDI À JEUDI : 7 h à 13 h 30  
16 h à 20 h

VENDREDI : 7 h à 13 h 30  
16 h à minuit

SAMEDI : 7 h à 13 h 30  
15 h à 20 h

DIMANCHE  
Et jours fériés : 9 h à 13 h 30

## NOUVEAU COMMERCE



Vente à emporter de pizzas, pizzaninis et croques

📍 1 Rue de Bel Orient 35210 Châtillon en Vendelais  
☎ 02 99 76 71 87  
🌐 [www.yvandespizz.fr](http://www.yvandespizz.fr)  
📷 @yvandespizz

Ouverture le 12 janvier

### HORAIRES

LUNDI : 18 h 00 à 21 h 00

MARDI À JEUDI : 11 h 30 à 13 h 30  
18 h 00 à 21 h 00

VENDREDI : 11 h 30 à 13 h 30  
18 h 00 à 21 h 30

SAMEDI : 18 h 00 à 21 h 30

## ADSPV / BISTROT MÉMOIRE



Espace ouvert à tous, entrée libre

Renseignements :

ADSPV (association de Développement Sanitaire du Pays de Vitré) : 02 99 75 84 13

CLIC des Portes de Bretagne : 02 99 74 33 01

Pour plus de renseignements sur les programmes aller sur le site internet : <https://adspv.fr>

2022 Janvier à Avril

## BISTROT MEMOIRE

Les troubles de la mémoire, parlons-en.

VITRE "BULLE Café & Co" 2, Rue Clairefontaine le 1 <sup>er</sup> lundi du mois / 14h30-16h30		MARPIRE Café Associatif "Le P'ty Bistrot" 7 Rue de l'Eglise le 2 <sup>ème</sup> lundi du mois / 14h30-16h30		LOUVIGNE DE BAIS Bar-restaurant "La Rozell" 1 Place de l'Eglise le 3 <sup>ème</sup> lundi du mois / 14h30-16h30		LA CHAPELLE ERBREE Café-Epicerie 15 rue du Bourgneuf le 4 <sup>ème</sup> lundi du mois / 14h30-16h30	
03/01	Partageons la galette des rois	10/01	Partageons la galette des rois	17/01	Partageons la galette des rois	24/01	Partageons la galette des rois
07/02	Jeux géants en bois Jean-Pierre SIMON	14/02	Souvenons-nous de la vie d'Autrefois Marie-Jo GARDAN	21/02	Dépendance et questions juridiques (transmission, succession, protection,...) Me KRETZ-FAUCHEUX Notaire	28/02	Yoga du Rire Mélanie ORHANI Happy Être et bien-être
07/03	Questions autour de la sécurité routière Association Prévention Routière 35	14/03	Illusions d'optique : jouer du regard Morgane DARIELLE Art-Thérapeute	21/03	Les travaux agricoles d'antan Marcel RUBIN Agriculteur retraité	28/03	De quoi ma mémoire a-t-elle besoin ? Morgane LANGLAIS Neuropsychologue
04/04	Conversations libres et partage de lectures	11/04	Conversations libres et partage de lectures	18/04	Lundi de Pâques Pas de séance	25/04	Conversations libres et partage de lectures

## ADMR

## PRENDRE SOIN DES AIDANTS

**L'ADMR**  
Multiservices de Vitré

**RECRUTE**  
Des intervenant(e)s à domicile

CDI - CDD,  
Temps plein, temps partiel

Depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2021  
revalorisation des salaires

- Salaire horaire brut de base entre 10,84€ et 13,02€ en fonction de votre poste + valorisation des diplômes + reprise d'ancienneté dans le métier.
- Voiture de service au frais kilométriques indemnisés (0,40 € par km y compris trajet domicile et lieu).
- Temps de déplacement rémunérés.
- Téléphone professionnel fourni.
- Mutuelle, prévoyance, œuvres sociales...
- Accompagnement à la prise de poste, réunions d'équipes.
- Formations et évolutions professionnelles, ...

Un emploi proche de chez vous,  
Secteur d'intervention limité

**Rejoignez-nous**  
Envoyez CV et lettre de motivation

ADMR MULTISERVICES DE VITRÉ  
8 Boulevard Irène Joliot Curie - BP 10327 - 35360 Vitré  
02 99 75 03 03 - vitre.asso@admr35.org

MUTUALITÉ FRANÇAISE  
AIDANTS

RENCONTRE SANTÉ  
LA SANTÉ DES AIDANTS

Prenons soin  
de ceux qui aident

Mardi 1<sup>er</sup>  
FÉVRIER 2022  
A partir de 14h

SALLE POLYVALENTE  
5 rue de la Mairie  
BRÉAL-SOUS-VITRÉ

Informations  
& Inscription  
CLIC des Portes  
de Bretagne  
cl@trecommunauté@ccasvitre.fr  
02.99.74.33.01

ÉTRE AIDANT ET RESTER  
EN BONNE SANTÉ!

Un parcours de 45 min avec :

- Une exposition commentée
- Une écoute et des conseils avec une psychologue pour être accompagné
- Une présentation d'un guide-ressources pour les aidants

(Différents créneaux proposés avec possibilité d'accueillir la personne aidée durant le parcours)

#RDVAidants

## Le SMICTOM accompagne les événements en transition éco-responsable !

Vous organisez des manifestations locales (sportives, culturelles, touristiques, scolaires...)? Vous souhaitez les rendre plus éco-responsables mais ne savez pas comment vous y prendre? Le SMICTOM vous accompagne!

Lauréat de l'appel à projet « Territoire Économe en ressources » le territoire du SMICTOM Sud Est 35 s'est engagé dans une démarche ambitieuse vers l'économie circulaire.

Les événements du territoire ont été identifiés comme une cible prioritaire pour amener notre territoire vers une utilisation raisonnée des ressources.

Aussi, en partenariat avec le collectif des festivals, le SMICTOM propose à toute structure organisatrice de manifestation culturelle, sportive, populaire, scolaire ou touristique du territoire, un parcours de quatre ateliers gratuits pour les accompagner dans leurs démarches de développement durable :

Atelier n°1 : Optimiser le tri sur son événement (Mardi 4 janvier 2022)

Atelier n°2 : Consommer responsable (Mardi 18 janvier 2022)

Atelier n°3 : une restauration plus durable (Mardi 1er février 2022)

Atelier n°4 : communication éco-responsable (Mardi 22 février 2022)

Plus d'informations et inscription sur [www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr)



## EN BREF

**Le SMICTOM vous offre un bon de réduction de 50% sur la location d'un broyeur à végétaux.**



Réduire ses déchets de jardin : c'est possible grâce au broyage ! Le principe est simple, il s'agit de déchiqueter les déchets verts pour réduire leur volume. Cela permet d'obtenir du broyat, un produit naturel qui peut être utilisé dans votre jardin en paillage (pour protéger les sols et plantations) ou en complément de vos déchets de cuisine dans le composteur.

Après avoir taillé vos haies et vos arbustes, le volume de branchages obtenu peut être très imposant. Le broyage est une solution écologique et économique pour les réutiliser directement chez soi et éviter les déplacements en déchèterie. Envie de vous y mettre? Le SMICTOM vous accompagne! Bénéficiez un bon de réduction de 50% sur la location d'un broyeur chez les loueurs conventionnés.

Pour en bénéficier : <https://www.smictom-sudest35.fr/demarches-en-un-clic/reserver-un-broyeur/>

## PUBLICATION

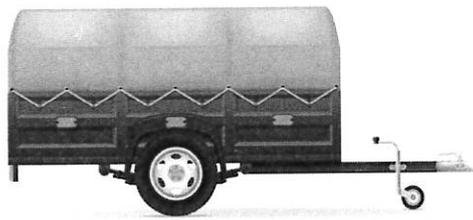
Rapport annuel 2020

Le Rapport d'activités 2020 du SMICTOM est disponible sur le site du SMICTOM.

<https://www.smictom-sudest35.fr/documentation/>



## DÉCHETTERIE



### La route de la déchetterie

Vous cherchez la déchetterie ? Aucune difficulté, suivez les déchets ! A peine rénovée puisque les travaux se sont terminés mi-novembre, la route dite de la Chapellerie qui conduit du centre bourg à la route Vitré-Fougères est à nouveau jonchée de débris qui s'accumulent sur les bas-côtés. « Normal », penseront certains, « c'est aussi la route qui mène à la déchetterie ». Normal, vous avez dit « normal » ? Faisons l'inventaire en partant du plus nocif pour l'environnement, les déchets liés à la construction. Que ce soit la laine de verre ou le polystyrène, leur composition les rend dangereux pour l'environnement et leur temps de dégradation est extrêmement long. La laine de verre est imputrescible et la durée de vie du polystyrène dans la nature avant dégradation complète est de mille ans. Les fossés remplis d'eau transportent les billes de polystyrène jusqu'à la rivière qui les emmène à la mer où elles sont ingérées par les poissons et oiseaux qui meurent d'obstruction gastrique. Quand vous emmenez à la déchetterie des matériaux aussi légers sans bâcher la remorque ou sans enfermer ces produits dans un sac, il devrait être évident à tout esprit un peu éveillé que lesdits produits vont inévitablement s'envoler dans la nature. Ensuite les déchets plastiques, de toute sorte. Depuis des années, la pollution aux plastiques des eaux et de la vie marine est connue et reconnue. Des campagnes d'information en ont massivement relayé certaines conséquences spectaculaires : 9 oiseaux marins sur 10 ont ingéré ces déchets, qui s'accumulent dans les océans au point de former un septième continent flottant. Même l'eau du robinet n'est pas épargnée ! Mais l'impact de ces microparticules artificielles sur les sols est largement ignoré aujourd'hui, alors que leur concentration pourrait y être de 4 à 20 fois plus importante que dans l'eau ! Enfin, (pour confirmer la réputation des Bretons ?) des canettes alu en pagaille et une collection de cubis de rosé en poche plastique, le « rosé d'or » (d'ordures, évidemment !). A priori la collecte des déchets est organisée sur tout le territoire et il est simple de ramener ses déchets à la maison, de les trier et de préserver la planète, la seule dont on dispose.

La paresse et l'inconscience en viendront à bout très vite si on continue comme ça.

*Une habitante*

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

#### La procédure :

Un enquêteur de l'Insee, M. DEUIL Philippe, prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

## ENQUÊTE INSEE

**ENQUÊTE**

**EMPLOI, CHÔMAGE, ET INACTIVITÉ**

L'INSEE RÉALISE CETTE ENQUÊTE DANS VOTRE COMMUNE

**QUELQUES MÉNAGES SERONT SOLlicitÉS**

- Si vous en faites partie, vous recevrez une lettre vous en informant et précisant le nom de l'enquêteur de l'Insee chargé de vous interroger.

**L'ENQUÊTEUR CONTACTERA LES MÉNAGES CONCERNÉS À PARTIR DU**

- Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel.
- Merci de lui réserver un bon accueil.
- Vos réponses resteront confidentielles.

VOS RÉPONSES À CETTE ENQUÊTE SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES ET SERONT UNiquement À l'ÉTABLISSEMENT DES STATISTIQUES. TOUTES LES MENTIONS LÉGALES SONT DÉPOSÉES SUR LA PAGE WEB DE l'INSEE. À l'ÉTABLISSEMENT, PARVOIR, DÉMOCRATIE, DÉVELOPPEMENT, À UNE ÉCHELLE DE l'INSEE, INQUIÈTE AU PAYS DES PARTICULIERS.

## CALAMITÉS AGRICOLES



Par arrêté ministériel du 8 décembre 2021, l'état de calamité agricole a été reconnu pour le département d'Ille-et-Vilaine pour les pertes de récoltes sur pommes à couteaux, pommes à cidre, poires, kiwis, groseilles, cassis, raisin de table dues aux gels du 4 au 8 avril 2021.

Pour être éligibles à une indemnisation, les pertes de récolte, calculées sur la base du barème départemental, devront être supérieures à 30 % de la production théorique et à 11 % de la valeur du produit brut théorique de l'exploitation agricole.

Les demandes d'indemnisation s'effectueront **à partir du 10/01/2022** :

par dépôt d'un dossier papier auprès de la DDTM d'Ille-et-Vilaine **du 10 janvier au 11 février 2022 au plus tard** ;

par dépôt d'un dossier télédéclaré, sur l'application TéléCALAM **du 10 janvier au 28 février 2022 au plus tard**.

**A partir du 10/01/2022** :

Les formulaires de demande accompagnés de leurs annexes et notices, ainsi que les modalités de télédéclaration seront disponibles sur le site des services de l'État en Ille-et-Vilaine :

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-developpement-rural/L-agriculture/Economie-agricole/Calamites>

Afin de réduire le délai d'indemnisation, il est vivement conseillé aux exploitants de privilégier la télédéclaration pour leurs demandes d'indemnisation.



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 09 DECEMBRE 2021

**Étaient Présents :** Jean Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Jean Yves GARDAN, Bernard JACQUES, Aurélie LEGROS, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN, André LUCAS, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Miguel LOYARTE, Yohann CHANTREL, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri GASDON

**Étaient Absents Excusés :** Marie Paule GILLOUARD, pouvoir à Jean Luc DUVEL  
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Maud PERREUL  
Arnaud VOISINNE

PRÉSENTS : 16  
POUVOIRS : 2  
VOTANTS : 19

Secrétaire de séance : Claudie BENARD

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soit ajoutée une question complémentaire :

- Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Jean 23 à VITRE

### 1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Le Procès Verbal du 18 Novembre est approuvé à l'unanimité.

### 2 - FINANCES

#### 2.1 Approbation des tarifs municipaux 2023

Christine FERARD présente les tarifs municipaux pour l'année 2022 et ceux proposés pour l'année 2023. Ceux-ci comprennent :

- les tarifs de location du complexe du lac,
- les tarifs de location de la salle municipale, de la salle annexe, de la salle du cinéma
- les tarifs de location mobilier-vaisselle,

Les divers tarifs (concessions cimetière, droit de place, élagage, vente objet avec la médaille Chatillon etc...) seront délibérés ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs municipaux ci après pour l'année 2023 :

SALLE DU COMPLEXE DU LAC	TARIF 2022		TARIF 2023	
	Habitants Chatillon et associations hors Chatillon	Habitants hors Chatillon et professionnels	Habitants Chatillon et associations hors Chatillon	Habitants hors Chatillon et professionnels
Week-end et jours fériés - Location 1 jour de 9h à 8h le lendemain	220 €	320 €	224 €	326 €
Week-end - Location 2 jours de 9h à 8h le surlendemain	440 €	640 €	449 €	653 €
Week-end - Location 3 jours de 9h le vendredi à 8h le lundi matin	590 €	860 €	602 €	877 €
Week-end - Location 4 jours de 9h le 1er jour à 08h le 5ème jour	710 €	1 050 €	724 €	1 071 €
Semaine - Location journée	180 €	280 €	184 €	286 €
Semaine - Location 1/2 journée (réunion-vin d'honneur)	100 €	160 €	102 €	163 €
Rencontre après obsèques	40 €	60 €	41 €	62 €
Nouvel an du 31.12 à 9h au 02.01 à 8h	780 €	1 200 €	796 €	1 224 €
Caution globale mise à disposition salle et sono	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Prix de l'heure de Ménage si location non rendue dans l'état de propreté	40€/h	40€/h	41€/h	41€/h
Associations de Chatillon (location sur période du 1er septembre au 15 avril)	<b>Forfait par jour (chauffage, divers)</b>		<b>Forfait par jour (chauffage, divers)</b>	
	87 €		89 €	

SALLE MUNICIPALE <i>Après 15h00 pendant les périodes scolaires Location avec verres et tasses pour 100 personnes.</i>	TARIF 2021		TARIF 2022		TARIF 2023	
	Chatillon	Hors Chatillon	Chatillon	Hors Chatillon	Chatillon	Hors Chatillon
Rencontre après obsèque	23 €	46 €	23 €	46 €	23 €	46 €
Réunion manifestation	53 €	106 €	54 €	108 €	55 €	110 €
Vin d'honneur	69 €	138 €	70 €	140 €	71 €	142 €
Une journée	95 €	190 €	96 €	192 €	98 €	196 €
2 jours	140 €	280 €	141 €	282 €	144 €	288 €
Mise à disposition gratuite pour toutes les associations de Chatillon et fêtes de quartier.						
SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE <i>Location avec verres et tasses pour 100 personnes</i>	Chatillon	Hors Chatillon	Chatillon	Hors Chatillon	Chatillon	Hors Chatillon
Rencontre après obsèques	23 €	46 €	23 €	46 €	23 €	46 €
Mise à disposition gratuite pour toutes les associations de Chatillon en diverses institutions						
<b>CAUTION</b>	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

SALLE DU CINEMA	TARIF 2021	TARIF 2022	TARIF 2023
200 personnes			
Privés	122 €	123 €	125 €
Associations	60 €	61 €	62 €
CAUTION	500 €	500 €	500 €

Facturation, clé, mobilier, vaisselle (cassé ou détérioré)	
Clé	Prix coutant+10%
Table	Prix coutant+10%
Chaise	Prix coutant+10%
Verre - tasse/sous tasse	1 €
Assiette	2 €
couverts	0,60 €
vaisselle (autres)	5,00 €

## 2.2 Approbation des tarifs photocopies 2022

Christine FERARD présente les tarifs photocopies applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs photocopies ci annexés pour l'année 2022 :

TARIF PHOTOCOPIES pour les particuliers - année 2022		
Format	jusqu'à 20 photocopies par an et par foyer	Au-delà de 20 photocopies par an et par foyer
		par tranche de 10 photocopies
A4 - N&B	Gratuit	3 €
A4 - Couleur	Gratuit	4 €
A3 - N&B	Gratuit	4 €
A3 - Couleur	Gratuit	6 €

TARIF PHOTOCOPIES pour les associations - Année 2022		
Format	Quota annuel par format	Au-delà du quota annuel
A4 - N&B	Gratuit jusqu'à 50	0,06 €
A4 - Couleur	Gratuit jusqu'à 50	0,30 €
A3 - N&B	Gratuit jusqu'à 10	0,16 €
A3 - Couleur	Gratuit jusqu'à 10	0,60 €

1 seule facturation en fin d'année par particulier et association (au-delà du bénéfice du quota annuel)

### 3 - PERSONNEL

#### 3.1 Mise à jour du tableau des effectifs

Christine FERARD présente le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs :

Total personnel communal	18,93	27	26	17,92
Titulaires	14,02	21	19	13,01
Contractuels	4,91	6	7	4,91
Stagiaires	0	0	0	0

#### 3.2 Approbation de cadeaux de fin d'année aux agents sous forme de bons d'achat

Christine FERARD explique qu'à l'instar du CCAS, la commune offre un petit cadeau de fin d'année à chaque agent. Il est proposé cette année de le faire sous la forme d'un bon d'achat de 30 euros pour chaque agent sauf pour les derniers arrivés qui auront une boîte de chocolat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver que la commune puisse fournir un cadeau de fin d'année à chaque agent sous forme de bons d'achat de 30 euros.

### 4 ECOLE PRIVEE DE BALAZE

#### Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Balazé

Claudie BENARD rappelle que la Commune de Balazé a transmis une demande de participation aux frais de fonctionnement d'élèves de la commune scolarisés à Balazé. Il s'agit de trois enfants en maternelle et de quatre enfants en élémentaires. La commune de Chatillon en vendelais accepte par principe de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée de Balazé depuis longtemps.

Le cout par élève 2020 est de 368.99 euros pour un élémentaire et de 1237.03 euros pour un maternelle soit  $4 \times 368.99 + 3 \times 1237.03 = 5187.05$  euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Balazé pour un montant de 5187.05 euros.

### 5-VOIRIE

#### Acquisition et fourniture d'un abribus pour la Loirie et sollicitation d'une subvention auprès de Vitré Communauté

Gérard BEAUGENDRE propose d'acquérir un abri bus d'une valeur de 1107.86 € HT afin de l'installer à la Loirie. Cet abribus sera fourni par les ateliers de la MABILAIS.

Vitré Communauté pourrait subventionner ce projet à hauteur de 25%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d' :

- Approuver l'acquisition et la fourniture d'un abribus pour la Loirie
- Autoriser M. Le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de Vitré Communauté

## 6 - QUESTION COMPLEMENTAIRE

### Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Jean 23 à VITRE

Claudie BENARD précise que l'école privée Jean 23 a transmis une demande de participation aux frais de fonctionnement d'une élève de la commune scolarisée à Vitré. Il s'agit d'une enfant en CP en classe bilingue français breton. Le courrier explique que la préfecture d'Ille et Vilaine impose désormais la prise en compte des frais de scolarités des enfants en classe bilingue.

Le cout par élève 2020 est de 368.99 euros pour un élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Jean 23 pour un montant de 368.99 euros.

## 7 - INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

### ↪ Personnel :

- Signature d'un contrat à durée déterminée avec Julie SAULNIER (contrat à 17h30) entre le 29 novembre 2021 et le 31 aout 2022

### ↪ Marchés :

- Signature d'un devis avec le cabinet SITADIN pour la réalisation d'une déclaration préalable nécessaire à la mise en place de la tranche 3 du lotissement du bois guichard 3 pour un montant de 500 euros HT

## 8 - QUESTIONS DIVERSES

Jean Yves TALIGOT demande pourquoi les commissions municipales sont ouvertes aux personnes extérieures sans que le conseil municipal n'en ait délibéré ? Jean Luc DUVEL répond qu'il s'agit d'une promesse de campagne et que cela a déjà été fait dans le passé. Claudie BENARD précise que la commission communication a évoqué le sujet en présence de Pierre Henri GARDON, représentant de la minorité.

Jean Yves TALIGOT demande quel bilan la majorité tire de la réunion. Jean Luc DUVEL explique avoir entendu un certain nombre de questions et de demandes sur l'environnement et entend qu'on écoute leurs demandes qu'on soit d'accord ou non. Bernard JACQUES précise que les questions de l'écologie n'ont pas encore été traitées, pourquoi ne pas créer un groupe de travail ? Gérard BEAUGENDRE précise qu'un certain nombre d'habitants ont fait part de leur satisfaction et il faut aussi le dire. Claudie BENARD trouve dommage qu'il n'y ait pas eu assez de parents, il faudra revoir

les créneaux ou les modalités de communication pour intéresser davantage les parents. Jean Luc DUVEL termine en disant avoir entendu aussi les enjeux liés à la nécessité de trouver de nouvelles assistantes maternelles.

Jean Luc DUVEL explique avoir rencontré le cabinet LAUNAY pour les travaux d'isolation thermique et d'aménagement du restaurant scolaire. L'étude a pris du retard, les travaux auront lieu en 2023. Le partenariat avec TAILLIS est toujours bien prévu pour la rentrée

Jean Luc DUVEL dit qu'en raison du contexte sanitaire et au vu des recommandations du gouvernement, il n'y aura pas de pot organisé pour l'inauguration de France Service le 14 décembre et le pot du personnel sera reporté à des jours meilleurs. Il s'interroge sur le maintien des vœux prévus le 7 janvier 2021.

Jean Luc DUVEL précise que l'Etat a versé 8000 euros au titre de la dotation générale de décentralisation suite au lancement par la commune de la révision de son plan local d'urbanisme.

*La séance est levée à 21h34*

\*\*\*\*\*

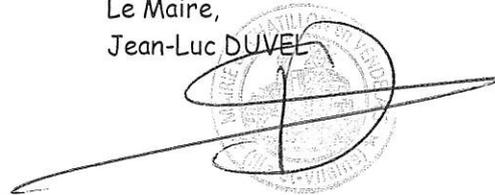
A Châtillon-en-Vendelais,

Le 13 décembre 2021

Le Maire,

Jean-Luc DUVEL

Le secrétaire de séance,  
Claudie BENARD



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 13 JANVIER 2022**

**Étaient Présents :** Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, André LUCAS, Maud PERREUL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Pierre Henri GASDON

**Étaient Absents Excusés :** Miguel LOYARTE, pouvoir à Jean Luc DUVEL  
Aurélié LEGROS, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD  
Suzanne DOURDAIN, pouvoir à Gérard BEAUGENDRE  
Françoise MARTIN, pouvoir à Jean Yves TALIGOT  
Michèle PAQUET

**PRÉSENTS : 14**  
**POUVOIRS : 4**  
**VOTANTS : 18**

Secrétaire de séance : Marie Paule GILLOUARD

**1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 9 DECEMBRE 2021**

Le Procès Verbal du 9 Décembre est approuvé à l'unanimité.

**2- FINANCES**

**OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

**2.1 - Subvention à l'OGEC**

Christine FERARD rappelle que le calcul de la subvention à l'OGEC est réalisé après analyse du bilan de fonctionnement de l'école Publique. Le versement à l'OGEC est effectué mensuellement. Afin de permettre le versement de la participation avant le vote du budget, il convient de s'engager à inscrire la somme de **28 068 €** au budget 2022, au compte 6558, décomposée comme suit :  
Base subvention 2021 : 84 208.21 € soit des mensualités de 7 017 € X 4 mois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire ou son représentant à inscrire cette somme au compte 6558, dans l'attente du vote du BP 2022.**

**2.2- Subvention à l'Association « Les Mômes du Vendelais »**

Christine FERARD rappelle que le versement de la subvention est effectué mensuellement. Afin de faire face aux dépenses de l'association avant le vote du budget, il est nécessaire de s'engager à inscrire la somme de **7 580 €**, au budget 2022, au compte 6574, décomposée comme suit :  
Base subvention 2021 : 22 737 €, soit des mensualités de 1 895 € X 4 mois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire ou son représentant à inscrire cette somme au compte 6574, dans l'attente du vote du BP 2022.**

### 3 - PERSONNEL

#### Approbation des lignes directrices de gestion

Christine FERARD explique que les lignes Directrices de Gestion ont été introduites par la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 qui a modifié la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 en ajoutant l'article 33-5. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil RH ont quant à elle été précisées par le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019. C'est en effet l'une des innovations de la loi de transformation de la Fonction Publique. Elle consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

#### LES OBJECTIFS

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique

#### LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

- Définissent et actualisent la **stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC)
- Fixent des **orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. A compter du 1er janvier 2021 les Commissions Administratives Paritaires (CAP) n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion
- Favorisent, en matière de recrutement, **l'adaptation des compétences et l'évolution des missions et des métiers**, la diversité des profils et la **valorisation des parcours professionnels** ainsi que **l'égalité professionnelle femmes - hommes**

**Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité**

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents de la collectivité.

#### PORTEE JURIDIQUE

Un agent peut invoquer les LDG en cas de recours devant le tribunal administratif contre une décision individuelle qui ne lui serait pas favorable. Il pourra également faire appel à un représentant syndical, désigné par l'organisation représentative de son choix (siégeant au CT) pour l'assister dans l'exercice des recours administratifs contre une décision individuelle défavorable prise en matière d'avancement, de promotion ou de mutation. A sa demande, les éléments relatifs à sa situation individuelle au regard de la réglementation en vigueur et des LDG lui sont communiqués. L'Autorité territoriale met en œuvre les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours «sans préjudice de son pouvoir d'appréciation» en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général.

#### **I. ETAT DES LIEUX : RESSOURCES HUMAINES, EFFECTIFS, EMPLOIS, COMPETENCES**

##### **EFFECTIFS**

26 employés au 31/12/2020

- 21 titulaires
- 5 contractuels
- 1 agent en disponibilité

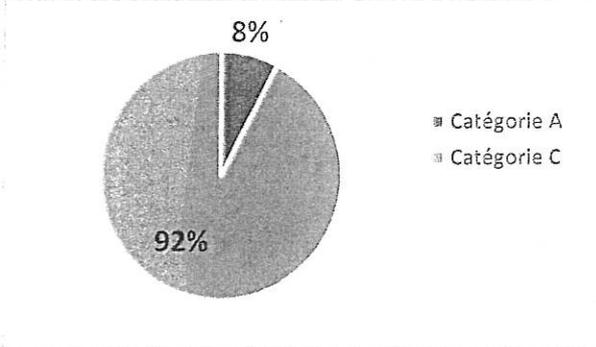


### CARACTERISTIQUES

→ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	19%		15%
Technique	76%	80%	77%
Culturelle	5%		4%
Socio éducatif		20%	4%
	100%	100%	100%

→ Répartition des agents par catégorie (titulaires et contractuels)



→ Répartition par genre et statut

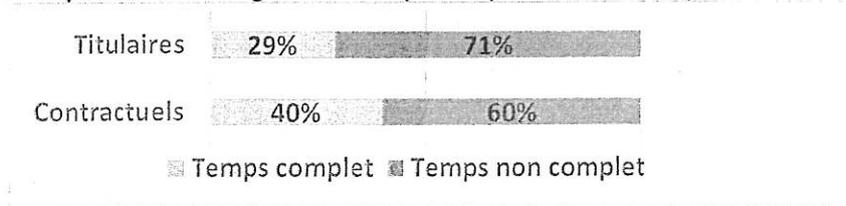
Statut	Homme	Femme
Titulaires	38%	62%
Contractuels	20%	80%
Ensemble	35%	65%

→ Répartition par service (titulaires et contractuels)

Services	% d'agents	% en ETP
Secrétaire général	4%	6%
Service administratif	12%	16%
Services techniques	15%	36%
Service entretien des bâtiments	27%	7%
ATSEM	8%	10%
Restauration scolaire	27%	12%
RIPAME	4%	6%
Médiathèque	4%	6%

## TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

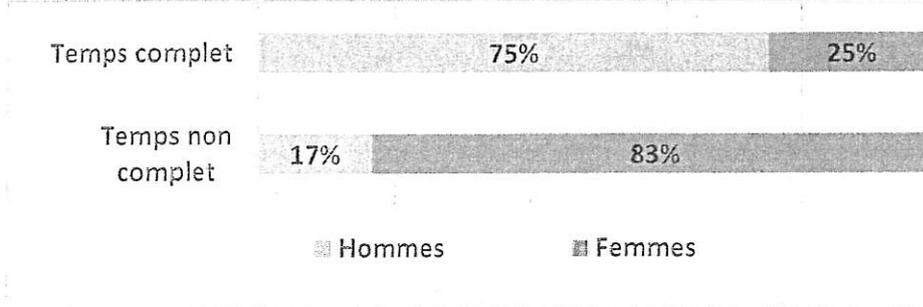
### ➔ Répartition des agents à temps complet et non complet



### ➔ Agents à temps partiel

1 agent à temps partiel - 80% de droit

### ➔ Répartition des agents à temps complet et non complet selon genre

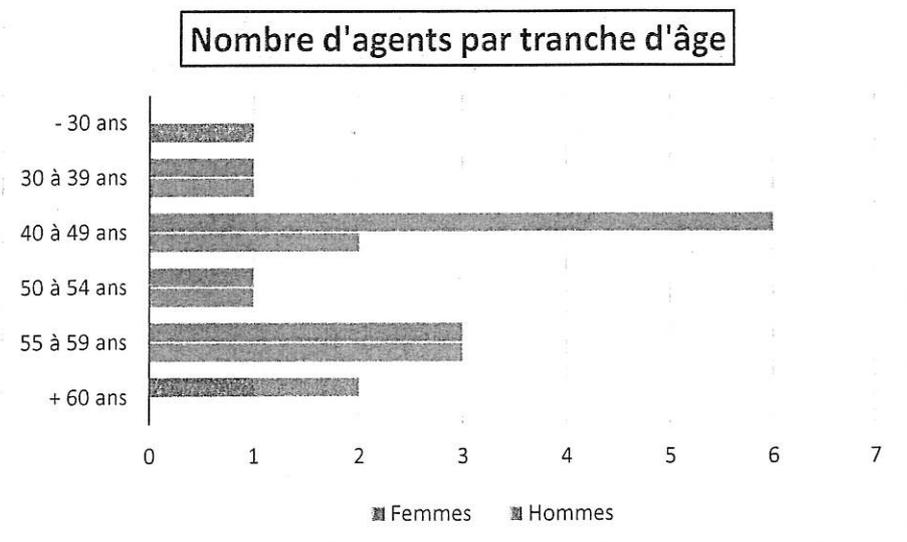


## PYRAMIDE DES AGES

### ➔ Age moyen des agents par statut

Age moyen des agents	Hommes	Femmes	Moyenne
Titulaires	46 ans	49 ans	48 ans
Contractuel	57 ans	43 ans	46 ans

### ➔ Agents titulaires par tranche d'âge



Les lignes directrices complètent les règles et les documents de la collectivité existants, dont :

DOCUMENTS	Dernières mise à jour
Organigramme	15/09/2021
Fiches de poste	Selon les besoins, à chaque changement d'horaire ou de tâches de l'agent - suite entretien professionnel annuel
Tableau des effectifs	Délibération du 06-07-2021
Protocole ARTT	Délibération du 19-12-2019
Règlement intérieur	Délibération du 19-12-2019
Régime indemnitaire (RIFSEEP)	Délibération du 06-07-2021
Régime d'astreinte	Pas de document
Critère d'évaluation-entretien professionnel annuel	Grille du CDG
Ratios « promus-promouvables » - avancement de grade	Pas de délibération
Règlement de formation	Pas de document
Plan de formation	Pas de document
Document unique	Délibération du
CET	Délibération du 19/12/2019

## II. ORIENTATIONS GENERALES DE LA COLLECTIVITE (Projet politique)

Au titre du mandat, il est envisagé :

Priorité n°1 : D'offrir des conditions d'emplois stables et de valoriser les engagements professionnels

Priorité n°2 : Des effectifs qui répondent aux besoins de l'organisation

Priorité n°3 : Une évolution et une modernisation du service public

Priorité n° 4 : Une qualité de vie au travail

## III. STRATEGIE PLURIANNUELLE DE POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

### 1 - DEPARTS PREVISIONNELS définitifs et temporaires

(Retraite, création d'entreprise, mobilité suite à concours, fin de contrat ...)

→ Flux (« sortants » / « entrants ») de 2021 à 2026

FLUX SORTANTS Projection des départs Service Grade Temps de travail	Motifs (Retraite, démission, détachement « départ », disponibilité, congé parental ...)	Date
Restaurant scolaire - 1 Adjoint technique 28/35ème	Retraite	01/08/2021
Ecole/ATSEM - 1 adjoint technique 30,5/35ème	Retraite	01/11/2022
Entretien bâtiments -1 adjoint technique 2/35ème	Retraite	01/11/2022
Administratif - 1 adjoint administratif 29/35ème	Retraite	2026

Services techniques - 2 adjoints techniques 35h	Retraite	2026
Services techniques - 1 adjoint technique contractuel 35h	Retraite	2025
Services techniques - 1 agent de maîtrise 28/35ème	Retraite anticipée	2022

FLUX ENTRANTS/Retours Projection des flux entrants « obligatoires » (Retours de détachement, de mise à disposition, de disponibilité, de congé parental) sous différentes conditions - Remplacements CDI/CDD		Date prévisionnelle
Projection des retours Service -grade-mission	Motifs (réintégration...)	
Administratif - 1 adjoint administratif	Fin temps partiel à 80% de droit (retour à 32/35ème)	01/01/2023

## 2- EVOLUTIONS STRUCTURELLES de la collectivité « choisies » ou « subies » (commune nouvelle, fusion, transfert de compétences ...)

Projets d'organisation - Missions nouvelles	BESOINS 2021 /2026 Compétences	Date prévisionnelle
France services ouverture	1 agent d'accueil 28/35ème	06/09/2021
Réorganisation du restaurant scolaire	1 responsable du restaurant scolaire 25/35ème	01/09/2022
Ouverture garderie Péri scolaire	1 responsable garderie à 12,80/35ème- 2 animateurs péri-scolaires ( 8.32/35ème + 8/35ème)	01/09/2021

## 3- ECARTS entre le recensement des ressources et les besoins

### Synthèse des points précédents

BESOINS 2021 /2026 Métier Missions - compétences	Cadre d'emplois - grade - durée hebdomadaire du poste	Date prévisionnelle
Agent accueil et animation France services	Adjoint administratif à 28h	06/09/2021
Responsable du restaurant scolaire et coordination	Adjoint technique à 25h	01/09/2022
Responsable garderie péri-scolaire et animateurs péri-scolaires titulaires du BAFA	3 agents territoriaux (12,80/35ème - 8,32/35ème- 8/35ème)	01/09/2021
ATSEM - Ecole maternelle publique	1 adjoint technique ou ATSEM à 30,5/35ème	01/11/2022

Entretien des bâtiments communaux	1 adjoint technique à 2/35ème	01/11/2022
Accueil mairie - gestion administrative	1 adjoint administratif à 29/35ème	2026
Entretien voirie et des espaces verts	2 adjoints techniques à 35h	2026
Entretien voirie et des espaces verts	1 adjoint technique à 35h	2025

4- Pour combler les écarts, compte tenu du projet politique, la collectivité va prendre en compte pour faire évoluer les missions d'un agent ou recruter un nouvel agent :

- Les critères généraux et transversaux d'appréciation de la valeur professionnelle (compte-rendu d'entretien professionnels annuels)
- Les fonctions déjà exercées
- Les formations suivies et les conditions particulières d'exercice des missions

5 Au vu de l'état des lieux et du projet politique, la collectivité arrête les orientations et actions y afférentes

#### Organisation et conditions de travail

- Mettre à jour les fiches de poste, revoir le détail des fonctions et ajouter l'utilisation du véhicule personnel pour certains agents qui effectuent des déplacements professionnels sur la commune ou en dehors (ordre de mission permanent, copie permis de conduire)
- Améliorer les outils de suivi du temps de travail (plannings, suivi des congés, des heures complémentaires...) mise en place de plannings prévisionnels par service.

#### Santé et Sécurité

- Mise à jour et réactualisation du document unique, nommé un référent (intégrer de nouveaux risques...) en lien avec le Centre de Gestion.
- Mettre en place un tableau de suivi des visites médicales.
- Réaliser et suivre les vérifications périodiques obligatoires (électriques, extincteurs, ascenseurs, chaudière,)

#### Rémunération

- Valoriser l'engagement professionnel (CIA...)
- Mettre en place ou revoir la participation prévoyance et mutuelle santé en lien avec la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale (obligation de participation de l'employeur public territorial au 01/01/2025 pour la prévoyance et au 01/01/2026 pour la santé)

#### Formation

- Informer les agents sur les formations lors de l'entretien individuel annuel, établir ou mettre à jour un plan de formation (pluriannuel, recueil des besoins, communication au CNFPT)

#### Recrutement et mobilités

- Anticiper les recrutements, offrir des conditions d'emplois stables et valoriser les engagements professionnels, privilégier la mobilité interne.

#### Maintien dans l'emploi et handicap

- Proposer un accompagnement social aux agents (se faire accompagner des services du Centre de Gestion le cas échéant)

#### Egalité femmes / hommes

La collectivité veillera à respecter l'équilibre entre les femmes et les hommes dans toutes les procédures (Equilibre ne veut pas dire 50/50 mais proportionnalité équilibrée par rapport à l'effectif présent)

- Sensibiliser sur les discriminations dans le milieu du travail en créant un support de communication à destination des agents
- De mettre en place un dispositif de signalement pour les agents qui s'estiment victimes de violences sexistes et sexuelles et les orienter vers des organismes compétents afin de les accompagner dans leurs différentes démarches de victimes.

#### **IV. PROMOTION ET VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS**

##### **▪ Avancement de grade**

La collectivité décide de ne pas établir de critères et de nommer tous les agents remplissant les conditions statutaires sous réserve :

- De l'avis favorable du supérieur hiérarchique (suivant entretien professionnel annuel)
- De l'existence des postes vacants
- Des missions exercées qui doivent correspondre au nouveau grade.

##### **▪ Nominations suite à concours**

La collectivité décide de ne pas établir de critères et de nommer tous les agents ayant obtenu un concours sous réserve des besoins de la collectivité et de l'existence des postes vacants.

##### **▪ Accès à un poste à responsabilité d'un niveau supérieur**

La collectivité décide de définir les critères suivants :

- Une maîtrise du métier
- L'expérience réussie sur le poste occupé et/ou le remplacement d'un supérieur
- La capacité d'autonomie et d'initiative vérifiées

##### **Promotion interne**

Pour les collectivités affiliées au CDG, il appartient au Président du CDG d'arrêter les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne qui serviront de base à l'établissement des listes d'aptitude à compter de 2021. La collectivité n'a pas à établir de LDG, à ce titre.

Des critères sont retenus pour sélectionner les dossiers présentés au Centre de gestion au titre de la promotion interne :

- La manière de servir satisfaisante sur les trois dernières années, sur la base des comptes-rendus établis par le responsable hiérarchique à l'issue des entretiens professionnels annuels et sous réserve qu'aucune sanction n'ait été appliquée à l'agent les 3 années précédentes celle au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.
- Les fonctions occupées par l'agent
- L'aptitude de l'agent à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

#### **V. DATE D'EFFET ET DUREE DES LDG**

Les LDG sont prévues pour une durée de 6 ans

Elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure.

**Le Comité technique a été saisi et s'est prononcé le 13 décembre 2021.**

**Le collège des représentants du personnel, l'avis est réputé avoir été donné (3 pour, 3 contre, 4 abstentions).**

**Le collège des représentants des collectivités : avis favorable**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les lignes directrices de gestion.**

## 4 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

### 4.1 - Approbation d'une charte des commissions municipales ouvertes

M. Bernard JACQUES rappelle que la majorité municipale avait inscrit dans son projet de mandat son engagement à ouvrir les commissions municipales aux citoyens.

Il est proposé de rendre effectif cet engagement. Vous trouverez ci-dessous le projet de charte des commissions ouvertes qui fixe les conditions de participation :

**LA PARTICIPATION A UNE COMMISSION OUVERTE IMPLIQUE L'ACCEPTATION PLEINE ET ENTIERE DE LA PRESENTE CHARTE (Préambule et règlement)**

#### *Préambule*

*Respecter la démocratie, c'est non seulement écouter les citoyens, mais aussi et surtout leur permettre d'être acteur de la vie communale.*

*Dans la lignée du projet de vie participative porté par la municipalité, cette dernière souhaite permettre une ouverture des commissions municipales afin d'associer les habitants aux grands thèmes de la vie communale.*

*L'efficacité de la mesure résulte d'un double bénéfice. D'un côté, elle permet aux châillonnais(es) de participer à la démocratie locale en prenant part à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets municipaux. De l'autre côté, elle permet à la commune de bénéficier des nombreuses compétences des habitants qui la composent.*

*Fer de lance de la participation citoyenne, la mise en place des commissions ouvertes doit s'illustrer par le seul objectif d'intérêt général, loin de toute considération politicienne.*

*Les commissions municipales ouvertes sont au nombre de six :*

- voirie*
- bâtiments communaux*
- Associations-sports*
- Communication*
- Education-Restaurant scolaire*
- Culture- jeunesse*

#### *Règlement*

### **1. DECISION D'OUVERTURE D'UNE COMMISSION MUNICIPALE**

*Par simple décision, le Président de la commission municipale concernée peut décider d'ouvrir ponctuellement une commission à la participation de citoyens non-membres.*

*La participation de personnes extérieures reste conditionnée par l'ensemble des dispositions exprimées dans la présente charte.*

*L'ouverture d'une commission n'implique aucunement la publicité des débats qui restent confidentiels.*

### **2. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

*La présence d'un participant extérieur à une commission ouverte peut intervenir par candidature citoyenne, ou sur invitation du Président.*

#### **2.1. Candidature citoyenne**

*\* Personnes concernées*

*La candidature citoyenne est ouverte :*

- à tout citoyen habitant la commune quel que soit son âge,*
- à tout électeur de la commune*
- à tout propriétaire participant aux impôts directs de la commune*

*\* formalité impérative de candidature*

*La demande de participation se fait sur papier libre ou par mail. Elle doit être déposée en mairie au plus tard sept jours calendaires avant la date de la commission ouverte.*

*L'ouverture d'une commission est portée à la connaissance du public par affichage sur la porte de la mairie, sur le site internet, sur la page Facebook et les moyens de communications habituels.*

*L'avis d'ouverture énonce le nombre de participants extérieurs qui ne peut dépasser le nombre de 2.*

*\* Suite donnée à la candidature*

*Selon les éléments fournis par le citoyen, en particulier sa motivation et/ou sa compétence, le président de la commission dispose d'un pouvoir discrétionnaire afin d'accepter ou refuser la candidature citoyenne, sans obligation de justification.*

*La notification de la décision n'est soumise à aucune formalité.*

*En conformité avec la volonté de transparence de la municipalité, le Président tâchera de répondre à l'ensemble des candidatures communiquées.*

## *2.2. Invitation du Président*

*Le Président de la commission peut, en fonction de l'ordre du jour et sur simple décision discrétionnaire, inviter à participer aux travaux de la commission toute personne dont l'audition lui paraît utile.*

## **3. ENGAGEMENTS DU PARTICIPANT EXTERIEUR**

*Le citoyen non élu dont la candidature a été retenue, dénommé ci-après « participant extérieur », s'engage à respecter l'ensemble des dispositions énoncées dans la présente charte, en particulier les obligations exposées sous le paragraphe n° 3.*

### *3.1. Un objectif unique : l'intérêt général*

*La commission ouverte permet au participant extérieur de s'informer sur les travaux de la municipalité, d'entretenir le dialogue avec les élus municipaux, de faire des propositions et de donner son avis sur les affaires communales.*

*Les thèmes discutés par l'assemblée sont exclusivement d'intérêt communal et déterminés au préalable par l'élaboration d'un ordre du jour.*

*La présence du participant extérieur doit être guidée par le seul intérêt général et l'apport de compétences à la commune de Châtillon-en-Vendelais. Le participant extérieur est tenu à un devoir de réserve, il s'engage à mettre de côté tout intérêt privé et toute appartenance politique.*

### 3.2. Obligation de confidentialité

*Les commissions municipales peuvent être amenées à se pencher sur des sujets sensibles. De ce fait, le participant extérieur s'engage à respecter une obligation de confidentialité qui s'articule comme suit :*

- les participants ne peuvent aucunement communiquer sur les travaux de la commission et discussions tenues lors des débats ;*
- Cette obligation de confidentialité peut être rompue sur autorisation écrite du Président de la commission.*

### 3.3. Conséquences du non-respect des engagements

*Le Président dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour exclure de l'assemblée le participant extérieur qui ne respecterait pas les dispositions de la présente charte, en particulier l'objectif d'intérêt général de la démarche.*

*Le participant extérieur s'engage à être présent à la commission ouverte pour laquelle il a candidaté. En cas d'absence injustifiée, toute candidature ultérieure à une commission ouverte pourra être refusée.*

*La commune de Châtillon-en-Vendelais et toute personne ayant intérêt à agir pourront exercer poursuites et diligences de nature à réparer le préjudice subi par la violation de la présente charte.*

## 4. PREROGATIVES DU PARTICIPANT

*Le participant extérieur peut activement participer aux débats et, le cas échéant, aux actions de la commission.*

*A l'issue des débats, le participant extérieur sort de la salle afin de permettre aux membres de la commission d'adopter un avis. Le participant extérieur ne participe d'aucune façon à l'émission des avis de la commission.*

*Il est entendu que sa participation est exclusivement bénévole et ne donnera lieu à aucune contrepartie de quelque sorte que ce soit.*

*A toutes fins utiles, les participants extérieurs à une commission ouverte n'ont aucune autorité sur le personnel communal.*

## 5. MODIFICATION DU REGLEMENT

*L'adoption de la première version de ce règlement ne pourra être effectuée qu'après avis du conseil municipal.*

*Le règlement pourra ensuite être modifié sur simple décision du Maire de la commune de Châtillon-en-Vendelais, après avis de la commission communication. La nouvelle version entrera en vigueur sept jours après affichage de la décision de modification.*

*Pierre Henri GASDON demande à quoi sert la commission communication ? Bernard JACQUES répond qu'il a estimé urgent d'aller vite afin de répondre aux gens qui ont envoyé leur candidature et vu que le mandat a déjà démarré depuis 18 mois.*

*Fabienne GUILLOIS souhaite que la commission culture jeunesse se réunisse avant la mise en place de la commission ouverte.*

*Gérard BEAUGENDRE demande si ce sont les mêmes membres qui resteront dans les commissions. Jean Luc DUVEL répond par l'affirmative.*

Après en avoir délibéré, à la majorité, 5 abstentions (JY. TALIGOT, F. MARTIN, PH GASDON, F. GUILLOIS, A. VOISINNE), le Conseil Municipal décide d'approuver la charte des commissions municipales ouvertes.

#### 4.2 - Approbation d'une modification du règlement intérieur du conseil municipal

Mme Christine FERARD propose de modifier le règlement intérieur du conseil municipal afin d'intégrer l'ouverture des commissions municipales aux habitants (liste des commissions ouvertes, nombre de citoyens dans ces commissions, pouvoir et limite).

Il est également proposé d'échanger sur la fusion des commissions urbanisme et centre bourg compte tenu de l'imbrication des enjeux dans ces deux commissions a fortiori avec la révision du PLU et le programme petite ville de demain. Jean Yves TALIGOT explique être contre l'idée de fusion même s'il estime que l'on peut en effet mettre les mêmes élus dans chaque commission car ce sont deux sujets différents même s'ils sont mêlés. Jean Luc DUVEL rappelle que la chargée de mission petite ville de demain et la prestataire chargée de la révision du PLU travaillent déjà ensemble et les deux sujets vont durer un certain temps (3 ans pour le PLU). Cela permettrait aussi d'éviter de faire des réunions où l'on se répète.

Un vote a lieu pour savoir la position du conseil municipal sur la fusion des commissions urbanisme et centre bourg. A la majorité, deux absentions (A. VOISINNE, F. GUILLOIS) et deux contre (Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN), le conseil Municipal décide la fusion des commissions urbanisme avec 8 élus : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Yohann CHANTREL, Michèle PAQUET, Miguel LOYARTE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN.

Après en avoir délibéré, à la Majorité, 5 abstentions (JY. TALIGOT, F. MARTIN, PH GASDON, F. GUILLOIS, A. VOISINNE), le Conseil Municipal décide d'approuver la charte des commissions municipales ouvertes.

### **5 - ECOLE PUBLIQUE/RESTAURANT SCOLAIRE**

#### Approbation de l'achat d'un logiciel portail enfance jeunesse et sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat

Mme Claudie BENARD explique que le logiciel enfance jeunesse est un outil de gestion très utilisé dans de nombreuses communes afin de gérer les inscriptions et les présences et absences des enfants à l'école publique ou au restaurant scolaire. Cet outil permettrait de remplacer les dossiers papiers envoyés chaque année ainsi que les messages laissés sur le répondeur pour signaler les absences. Berger Levrault, prestataire des autres logiciels, propose une solution technique (voir ci-joint) pour un montant de 5301 euros HT la première année et 1920 l'année suivante.

La commune peut solliciter une subvention de l'Etat au titre de la transformation numérique des services publics. Cette subvention pourra aller jusqu'à 100%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'achat du logiciel portail enfance jeunesse pour un montant de 5301 euros HT, de valider le plan de financement et solliciter une subvention auprès de l'Etat pour un montant de 5301 euros HT.

## 6 - MAISON DE SANTE

### Approbation de l'avenant n°1 au lot 11 - plomberie chauffage ventilation

M. Jean Yves GARDAN explique que le lot Plomberie chauffage ventilation a été attribué à la société GENEVE pour un montant de 105 099,35 € HT.

L'objet de cet avenant n°1 concerne les travaux suivants :

- VMC : proposition grille de rejet et d'aspiration : -2 093,99 € HT

Montant du marché initial : 105 099,35 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : - 2 093,99 € HT

Soit un nouveau montant du marché à 103 005,36 € HT soit -1,99 %

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- valider l'avenant n°1 au lot Plomberie chauffage ventilation
- autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

## 7 - LECTURE PUBLIQUE

### Approbation du règlement intérieur du réseau de lecture publique ARLEANE

Jean Luc DUVEL présente le projet de règlement intérieur du réseau de lecture publique ARLEANE de Vitré Communauté.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement intérieur du réseau de lecture publique ARLEANE de Vitré Communauté.**

## 8 - VOIRIE

### Acquisition de matériels de sécurité routière : approbation du projet et demande de subvention au titre du produit des recettes des amendes de police

Gérard BEAUGENDRE explique que le projet retenu en commission voirie consiste à proposer l'acquisition de matériels de sécurité routière comme l'an dernier et il sera demandé des devis afin de solliciter la subvention au titre du produit des amendes de police. Un miroir de sécurité rue de Bel Orient est proposé.

Yohann CHANTREL demande s'il serait possible de mettre un miroir de sécurité aussi rue de rochary au croisement de la rue de la Perrouasserie car c'est très dangereux aussi. Gérard BEAUGENDRE explique retenir l'idée et propose de rajouter un autre miroir avec un mat en plus.

Les règles d'attribution de la subvention seront fixées en mai ou juin 2021.

**Au vu de tous ces éléments, il vous sera demandé d' :**

- approuver l'acquisition de matériels de sécurisation routière rue Bel Orient et rue de Rochary pour un montant de 729,23 euros HT

- autoriser le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre du produit des recettes des amendes de police

## 9 - INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

### ↳ Personnel :

- Signature d'un avenant afin de prolonger le contrat à durée déterminée de Mme Valérie FRASLIN entre jusqu'au 18 janvier 2021 pour le poste de secrétaire administratif

## 10 - QUESTIONS DIVERSES

Jean Luc DUVEL rappelle l'ouverture du nouveau commerce en centre bourg : YVAN DES PIZZAS. L'inauguration a eu lieu le 12 janvier 2022. Il souhaite bonne chance à ce nouveau commerçant.

Jean Luc DUVEL explique que le Département d'Ille et Vilaine ainsi que la Région ont choisi de ne pas verser de subventions à la commune au titre de la construction de la Maison de santé car celle-ci n'est pas en centre bourg. Jean Luc DUVEL lit le courrier de réponse adressé aux Présidents de ces deux collectivités.

Jean Luc DUVEL fait un retour sur le questionnaire du sondage : « Vivre à Chatillon en Vendelais » en précisant qu'on a eu 118 réponses. Un travail plus précis aura lieu dans la prochaine commission urbanisme centre bourg.

Yohann CHANTREL fait part des remarques d'habitants au sujet du dos d'âne récemment installé car il n'y a pas de bande réfléchissante. Jean Luc DUVEL explique qu'il y a des dents de requins et il y a des clignotants mais en effet, ces derniers ne marchent pas toujours. Il conviendra d'y remédier.

*La séance est levée à 22h15*

\*\*\*\*\*

Le secrétaire de séance,  
Marie Paule GILLOUARD



A Châtillon-en-Vendelais,

Le 13 Janvier 2022  
Le Maire,  
Jean-Luc DUVEL

